RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Normandie

SEINE-MARITIME
LE DÉPARTEMENT

ARRETE PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SELECTION D'APPEL A PROJETS DU 16 AVRIL 2024 POUR LA CREATION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL MEDICO-SOCIALE EXPERIMENTALE DE 6 PLACES A DESTINATION DES MINEURS EN SITUATION DE HANDICAP RELEVANT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE DE SEINE MARITIME

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

Le Président
du Département de Seine-Maritime

VU :

- Le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.313-1 à L.313-9, R.313-1 et D.313-2,
- Le code de santé publique, notamment ses articles L.1451-1 et R.1451-1 à R.1451-4,
- Le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 15 juillet 2020 ;
- La délibération du 1er juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Bertrand BELLANGER, en qualité de Président du Département de la Seine-Maritime ;
- L'arrêté du 28 novembre 2023 portant désignation des membres ayant un mandat permanent pour siéger au sein de la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social sous compétence conjointe de l'ARS de Normandie et du Département de la Seine-Maritime ;
- La décision du 7 décembre 2023 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;
- La circulaire n° DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appels à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- L'avis d'appel à projet du 28 novembre 2023 relatif à la création d'une structure d'accueil médico-sociale expérimentale de 6 places à destination des mineurs en situation de handicap relevant de la protection de l'enfance de Seine Maritime.

SUR PROPOSITION de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et du Directeur général des services du Département de Seine-Maritime,

ARRETENT

ARTICLE 1 : La liste des membres permanents, avec voix délibérative et consultative, siégeant à la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social de compétence conjointe de l'ARS de Normandie et du Département de Seine-Maritime, est jointe en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Sont désignés comme membres non permanents, avec voix consultative, spécifiquement pour la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social du 16 avril 2024 chargée d'examiner les projets de création d'une structure d'accueil médico-sociale expérimentale de 6 places à destination des mineurs en situation de handicap relevant de la protection de l'enfance de Seine-Maritime :

Au titre des personnes qualifiées :

- Madame Nathalia REMILLY, Responsable du pôle évaluations à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de Seine-Maritime ;
- Madame le Dr Silvia CESANO, Responsable Service Ouest – Pôle de psychiatrie de l'enfant et l'adolescent du Centre Hospitalier du Rouvray.

Au titre des représentants d'usagers spécialement concernés :

- Monsieur Olivier BARBIER, Vice-président de l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (ADEPAPE) 76.

Au titre des personnels des services techniques :

- Madame Jeanne PERRIN, Directrice adjointe/Direction enfance et famille en charge de l'aide sociale à l'enfance (ASE) – Département de Seine-Maritime,
- Madame Anne TISSIER, Cheffe du service établissements ASE – Département de Seine-Maritime,
- Madame Mélodie SONVICO, Cadre de l'unité autonomie personnes handicapées de la Seine-Maritime – Agence Régionale de Santé.

ARTICLE 3 : Le mandat des membres non permanents est valable uniquement pour la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social susvisée.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois francs à compter de la date de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie, de la préfecture de Seine-Maritime et sur le site internet du Département de Seine-Maritime, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyen www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : La Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le Directeur général des services du Département de la Seine-Maritime sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie, de la préfecture de la Seine-Maritime et sur le site internet du Département de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 9 avril 2024

P/ Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé

L'adjoint à la directrice de l'autonomie

Jérôme DUPONT

Le Président
du Département de Seine-Maritime

Bertrand BELLANGER

ANNEXE

		Titulaires	Suppléants
MEMBRES PERMANENTS AYANT VOIX DELIBERATIVE			
Représentants les autorités			
Co-présidents			
Le Président du Département de la Seine-Maritime ou son représentant,	1	Florence THIBAUDEAU-RAINOT 1ère vice-présidente en charge des solidarités humaines	Dominique TESSIER Conseillère départementale du canton de Fécamp
Le Directeur général de l'ARS de Normandie ou son représentant,	1	Directeur délégué départemental de Seine-Maritime	Cadre de la délégation départementale de Seine-Maritime
Département de la Seine-Maritime			
Représentants du Département de la Seine-Maritime	2	Ingrid SAUDOYEZ Directrice de l'autonomie	Stéphane DURECU Directeur adjoint prestations
		Pauline GAUCHEROT Cheffe de service accompagnement et suivi de l'offre médico-sociale	Laura BRIDAULT Adjointe à la Cheffe de service SASOM
ARS de Normandie			
Représentants de l'ARS de Normandie	2	Directrice de l'Autonomie	Cadre de la direction de l'autonomie
		Responsable du pôle organisation de l'offre médico-sociale	Cadre de la direction de l'autonomie
Représentants les usagers			
Représentants d'associations de retraités et de personnes âgées (CDCA)	3	Jean-Michel SAGNIER ANR 76	Mireille BAROUX ANR 76
		Olivier HOUDEVILLE FGRCF	*A désigner*
		A désigner	*A désigner*
Représentants d'associations de personnes en situation de handicap (CDCA)	3	Mammar HAFSAOUI Sésame Autisme Normandie	Danielle DELPIERRE ASBH
		Michel PONS Coordination Handicap Normandie	Evelyne CADEC UNAFAM
		Kadiatou CAMARA HANDISUP Normandie	Jean-Jacques MALANDAIN HANDISUP Normandie

MEMBRES PERMANENTS AYANT VOIX CONSULTATIVE			
Représentants les gestionnaires			
Représentants les unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil	2	Marie-Pascale MONGAUX FHF	Arnaud LECOQ URIOPSS
		Thierry LEROY FEHAP	Jean-Marc RIMBERT NEXEM